

Frais de parking et de stationnement payant

N° d'annexe	Date	Lieu du stationnement	Frais
Frais de déplacements en transports en commun :			
Frais de déplacements avec voiture personnelle :			
Distance kilométrique parcourue :			
		x taux (...) =	
Frais de parking et de stationnement payant :			
Total :			

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 août 2008 relatif aux conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement et de représentation des membres des organes de gestion d'une société de logement de service public.

Namur, le 28 août 2008.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,
A. ANTOINE